

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-216

Neutralisation des 3 places de stationnement situées rue de l'avenir en contrebas de L'école L Duteurtre, du mercredi 18 décembre 2024 de 6h00 jusqu'à 16h00 dans le cadre de la pose de la première pierre du nouveau groupe scolaire et autorisation exceptionnelle de stationnement au profit des officielles

Madame le Maire de Notre-Dame de Bondeville,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT l'organisation de la pose de la première pierre du nouveau groupe scolaire situé rue de l'avenir le 18 décembre 2024
CONSIDÉRANT qu'il convient de disposer d'une zone de stationnement à proximité du futur groupe scolaire réservée exclusivement pour les véhicules des personnalités officielles.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Le mercredi 18 décembre 2024 de 6h00 à 16h00 les places de stationnement situées rue de l'avenir en contrebas de l'école L. Duteurtre, seront neutralisées en raison de la pose de la première pierre du nouveau groupe scolaire.

Article 2 : Seuls les véhicules des personnalités officielles seront autorisés à y stationner pendant la période précitée.

Article 3 : les services de la ville seront chargés de la mise en place de la signalisation de sécurité nécessaire et veilleront à leur maintien tout au long de cette manifestation.

Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route en vigueur.

Article 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police de Maromme, aux Services Techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le Jeudi 12 décembre 2024

Madame le Maire,
Myriam MULOT



Publié sur le site Internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

12-12-2024